

INSTRUCTIONS AUX AUTEURS

La Revue SOAO est l'organe d'expression officiel de la Société Ouest Africaine d'Ophthalmologie. C'est un périodique qui publie en langue française ou en langue anglaise des articles scientifiques de tous les domaines de l'Ophthalmologie (éditoriaux, revues générales, articles originaux, notes techniques et cas cliniques). Avant leur publication, les articles sont expertisés par au moins un lecteur africain ou étranger qui reste anonyme pour les auteurs. En cas d'acceptation, des modifications peuvent être suggérées par les lecteurs. Par contre en cas de refus motivé, le manuscrit est retourné sans autre possibilité de relecture. La revue SOAO laisse aux lecteurs l'entière responsabilité de leurs opinions mais s'engage à respecter la 5^{ème} édition des «Normes uniformisées pour la préparation des manuscrits soumis aux journaux biomédicaux» développées par le Comité International des Rédacteurs de Revues Médicales (ancien groupe de Vancouver). La revue SOAO n'est en aucun cas engagée vis-à-vis des manuscrits qui lui sont adressés, avant la décision définitive du comité de rédaction.

I- LA LONGUEUR DES ARTICLES

Une page comprend 25 lignes et 80 signes par ligne, soit 270 mots par page.

Les articles originaux et les Revues générales ne doivent pas excéder 20 pages dactylographiées ; tableaux, figures et références non compris. Les articles originaux sont divisés en sections titrées comprenant introduction, matériel et méthodes, résultats, discussion et conclusion.

Les cas cliniques et les notes techniques ne doivent pas excéder 08 pages dactylographiées ; tableaux, figures et références non compris.

II- LA PRESENTATION GENERALE DES MANUSCRITS

Les articles sont dactylographiés et saisis en double interligne en respectant une marge de 2,5cm sur les quatre cotés de chaque page depuis la page de titre jusqu'aux références. Les pages sont numérotées consécutivement en commençant par la page de titre.

Chaque partie (titre, résumé en français, résumé en anglais, texte, remerciements, références, tableaux et légendes) doit commencer sur une nouvelle page.

Les méthodes statistiques employées doivent être présentées clairement pour permettre la vérification de résultats rapportés.

Les molécules, médicament ou non, doivent apparaître sous leur dénomination commune internationale (DCI). Pour les médicaments, le nom commercial est suivi de la mention ®.

Le texte doit être saisi en une seule police de caractère, de corps 12, en double interligne et justifié.

II-1- La page de titre

Le titre en français et en anglais doit être concis et informatif et ne doit pas contenir des abréviations. La page de titre comprend : les prénoms et noms de chaque auteur, le nom de l'institution d'origine du travail, le nom et l'adresse de l'auteur auquel les tirés à part et les correspondances relatives au manuscrit doivent être adressées. Il est aussi important de préciser si le texte a fait l'objet d'une présentation lors d'un congrès ou s'il existe des liens financiers qui peuvent être à l'origine d'un conflit d'intérêt.

II-2- Les résumés et mots clés

La première page du manuscrit contient un résumé en français. La traduction anglaise doit être revue par un collègue anglophone. Les résumés sont structurés et contiennent moins de 250 mots.

Les mots-clés doivent être au nombre de 3 à 10.

II-3- Unités de mesure et abréviations

Les unités de longueur, hauteurs, poids et volumes sont celles du système métrique (m, kg, l) ou leurs multiples. Les températures sont en degré Celsius (°C), les pressions sanguines en millimètre de mercure (mm hg).

Les mesures hématologiques et biochimiques sont celles du système des unités internationales.

Le terme entier précède l'abréviation lors de sa première apparition dans le texte sauf s'il s'agit d'une unité de mesure internationale. Une liste de mesure exhaustive des abréviations utilisées figure sur une feuille séparée à la fin du manuscrit.

Lorsqu'une autre unité de mesure est utilisée, son équivalent selon les critères ci-dessus s'impose.

II-4- Les références

La citation, dans le texte, d'un travail référencé se fait ainsi : nom du premier auteur suivi de al., numéro de référence entre crochets []. Exemple : Kouassi et al. [12]...

Les références complètes sont groupées à la fin de l'article, classées et numérotées dans l'ordre d'apparition dans le texte et non dans l'ordre alphabétique des noms d'auteurs. Elles concernent les travaux ou sous presse et non les communications et thèses non publiées.

Les titres des journaux sont abrégés selon l'US National Library of Médecine qui publie chaque année dans le numéro de janvier de l'index Medicus la «list Journals indexed in Index Medicus».

Les noms des auteurs sont mentionnés jusqu'à six ; au-delà, utiliser la mention et al.

II-5- Tableaux et figures

Chaque tableau est dactylographié en double interligne sur une feuille séparée et doit correspondre à un appel dans le texte. Les tableaux sont numérotés en chiffres romains avec un titre qui figure au dessus du tableau.

Chaque figure doit être appelée dans le texte et les figures sont numérotées en chiffres arabes selon leur ordre de citation dans le texte. Les numéros sont indiqués sous les figures.

Les légendes sont dactylographiées les unes après les autres en double interligne sur une feuille séparée.

Le nombre de tableau et figure est limité à cinq. Les illustrations doivent être limitées à ce qui est nécessaire pour la compréhension du texte.

Chaque tableau ou figure constitue une unité qui doit être compréhensible en soi sans référence au texte.

III- SOUMISSION DES ARTICLES

Les articles rédigés en français ou en anglais accompagnés d'un résumé bilingue (français/anglais) sont adressés sur un support informatique (CD-ROM) ou par courrier électronique au secrétariat de la rédaction de la revue. Les photos ou dessins scannés sont joints après compression en format Jpeg avec une définition suffisante >300 dpi à l'adresse ci-dessous :

Secrétariat de la *Revue SOAO*
08 BP.674 Abidjan 08 – Côte d'Ivoire
Email : revue@soao-info.org /prfanny@gmail.com

IV- CONDITIONS DE PUBLICATION

En soumettant un article pour publication, les auteurs garantissent qu'il n'est pas soumis pour une publication à un autre journal et qu'il n'a jamais été publié auparavant.

Après publication, «un contrat de cession de droits d'auteur» est adressé aux auteurs. Il doit être dûment signé par les auteurs avec le «Bon A Tirer» de leur article.

Les auteurs s'engagent à demander l'autorisation de l'éditeur du journal pour faire reproduire partie ou totalité de leur article dans une autre publication.

Les auteurs sont priés de se conformer aux règles de présentation définie par le journal. Il leur est conseillé par ailleurs de conserver un exemplaire du manuscrit y compris tableaux et figures.

La rédaction se réserve le droit de renvoyer aux auteurs, avant toute soumission à l'avis des lecteurs, les manuscrits qui ne seraient pas conformes aux modalités de présentation.